



Signature de la convention visant à lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement

publié le 03/03/2022

Mercredi 1er mars, le collège Louis Merle a été retenu pour accueillir la signature d'une **convention visant à lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement**.

Pourquoi notre collège ?

Parce que celui-ci s'engage depuis de nombreuses années dans un dispositif allant dans le même sens, **"Protecteurs et Repères"**, et ce à l'initiative de Mme Machado, notre CPE ! Actuellement, notre dispositif prend place dans une organisation plus globale : Phare.

5 personnes se sont donc réunies pour entériner une **mutualisation des objectifs** pour prévenir et lutter contre le harcèlement :

- - M. Terraga, Directeur de cabinet du Préfet
- - M. Leclerc, Directeur Académique des Services de l'Education nationale
- - M. Wattebled, Procureur
- - M. Vestieu, chef de la gendarmerie
- - M. Beaud, chef de la police

4 représentants "protecteurs", Célia Gerbier, 6e, Ethan Loucheur, 5e, Elise Baudet, 4e et Arthur Caquineau 3e, ont très clairement expliqués notre démarche et démontrés avec brio l'implication des élèves.

Gageons que cet évènement marquera une nouvelle étape dans la prévention et la lutte contre le harcèlement.



